



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 25 janvier 2006 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président et mesdames les conseillères Denise Laferrière et Jocelyne Houle formant quorum du comité.

Sont également présentes madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe et M^e Suzanne Ouellet, greffier.

Est absent monsieur le conseiller Richard Côté.

CE-2006-84

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DES 11 ET 18 JANVIER 2006 DE LA VILLE DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE copies des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif des 11 et 18 janvier 2006 de la Ville de Gatineau ont été déposées aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

CE-2006-85

APPROBATION DES LISTES DE PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉROS 2 - 2 913,40 \$ ET 53 - 20 362,09 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DE PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉROS 2 - 39 293,72 \$ ET 53 - 168 833,69 \$ AINSI QUE LES LISTES DES RÉQUISITIONS NUMÉROS 1 - 885,77 \$ ET 52 - 2 753,31 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les listes de pièces de comptes à payer PA numéros 2 et 53, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéros 2 et 53 ainsi que les listes des réquisitions numéros 1 et 52 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 02	Pièces de comptes à payer	2 913,40 \$	9 au 13 janvier 2006
Liste PD numéro 02	Pièces de comptes à payer	39 293,72 \$	9 au 13 janvier 2006
Liste des réquisitions numéro 01	Pièces de comptes à payer	885,77 \$	9 au 13 janvier 2006
Liste PA numéro 53	Pièces de comptes à payer	20 362,09 \$	9 au 13 janvier 2006
Liste PD numéro 53	Pièces de comptes à payer	168 833,69 \$	9 au 13 janvier 2006
Liste des réquisitions numéro 52	Pièces de comptes à payer	2 753,31 \$	9 au 13 janvier 2006

Un certificat du trésorier a été émis le 20 janvier 2006.

Adoptée

CE-2006-86 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-01 - 199 283,45 \$ - PÉRIODE DU 1^{er} AU 11 JANVIER 2006**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-01 d'un montant total de 199 283,45 \$ pour la période du 1^{er} au 11 janvier 2006.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 janvier 2006.

Adoptée

CE-2006-87* **SUBVENTION 2006 - CENTRE D'EXPOSITION L'IMAGIER - 27 650 \$ - PROGRAMME « UN ÉTÉ SHOW » AU PARC DE L'IMAGINAIRE**

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres a pris connaissance d'une demande d'aide financière du Centre d'exposition l'Imagier et qu'il est essentiel de reconduire ladite subvention pour l'organisation et la présentation de spectacles gratuits extérieurs au parc de l'Imaginaire pour la saison estivale 2006;

CONSIDÉRANT QUE la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine a été informée de la subvention et recommandée à sa séance du 8 décembre 2005;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'exposition l'Imagier obtient un soutien financier de 27 650 \$ de la Ville de Gatineau depuis plusieurs années pour la présentation de ces spectacles;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'exposition l'Imagier collabore étroitement avec le Service des arts, de la culture et des lettres au développement des arts de la scène dans le cadre du programme « Un été show »;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'exposition l'Imagier présente à la population de Gatineau un minimum de 10 spectacles gratuits :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité, suite à la recommandation du Service des arts, de la culture et des lettres, recommande au conseil d'autoriser le trésorier à verser une subvention de 27 650 \$ à la Corporation du Centre d'exposition l'Imagier à l'attention de monsieur Marc Sénécal, 9, rue Front, Gatineau, Québec, J9H 4W8, dans le cadre du programme « Un été show 2006 » au parc de l'Imaginaire.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente avec l'organisme culturel.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71535-971	27 650 \$	Parc de l'Imaginaire contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 janvier 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-88

RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-50 - 100 289,35 \$ ET B-51 - 266 051,39 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables suivantes :

- numéro B-50 d'un montant total de 100 289,35 \$ pour la période du 13 au 19 décembre 2005;
- numéro B-51 d'un montant total de 266 051,39 \$ pour la période du 20 au 26 décembre 2005.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 janvier 2006.

Adoptée

CE-2006-89

ADJUDICATION D'UN CONTRAT AUX HEBDOS TRANSCONTINENTAL POUR LA PARUTION DE LA CHRONIQUE MUNICIPALE « LA VIE, LA VILLE » DANS LES HEBDOMADAIRES LE BULLETIN ET LA REVUE

CONSIDÉRANT QUE le Service des communications a le mandat d'informer les citoyens sur les services et projets développés par la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la chronique « La vie, la Ville » est un outil de communication efficace pour donner de l'information de fond sur divers sujets d'intérêt pour les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la chronique « La vie, la Ville » est le seul moyen de communiquer les dates de réunions du conseil municipal et des commissions, favorisant ainsi la participation citoyenne;

CONSIDÉRANT QUE les Hebdos Transcontinental, composés du Bulletin et de La Revue, sont distribués gratuitement directement dans les foyers des cinq secteurs de la ville;

CONSIDÉRANT QUE les Hebdos Transcontinental sont les seuls et uniques médias à offrir cette distribution gratuite couvrant l'ensemble du territoire de la ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat aux Hebdos Transcontinental pour la publication de la chronique municipale « La vie, la Ville » pour diffusion dans La Revue et le Bulletin.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
19510-341-50543	35 969,20 \$	Communications avis et annonces
04-13493	2 330,80 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 janvier 2006.

Adoptée

CE-2006-90

SUBVENTION DE 250 \$ - CAP SANTÉ OUTAOUAIS – « JOURNÉE DU MIEUX-ÊTRE ET DE L'ENTRAIDE » - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de Cap Santé Outaouais à l'attention de madame Monique Pellerin, directrice, 92, boulevard Saint-Raymond, bureau 304, Gatineau, Québec, J8Y 1S7, à titre de subvention pour la « Journée du mieux-être et de l'entraide » qui se tiendra le 26 février 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	ESCRPTION
11409-972	100 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11406-972	100 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 janvier 2006.

Adoptée

CE-2006-91*

ADHÉSION DE MESDAMES LES CONSEILLÈRES LOUISE POIRIER ET DENISE LAFERRIÈRE AU GROUPE FEMMES, POLITIQUE ET DÉMOCRATIE - 50 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter l'adhésion de mesdames les conseillères Louise Poirier et Denise Laferrière à titre de membres au sein du groupe Femmes, Politique et Démocratie.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre du Groupe Femmes, Politique et Démocratie, 2750, chemin Sainte-Foy, bureau 209, Sainte-Foy, Québec, G1V 1V6, pour payer l'adhésion de mesdames Louise Poirier et Denise Laferrière.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-494-30017	50 \$	Conseil municipal cotisations

Un certificat du trésorier a été émis le 20 janvier 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-92

SUBVENTION DE 100 \$ - CLUB OPTIMISTE DE TOURAINE INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - DENIS TASSÉ**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Club optimiste de Touraine inc. à l'attention de madame Michèle Patry, présidente, 50, rue de Nevers, Gatineau, Québec, J8T 4R3, à titre de subvention pour l'organisation du tournoi de hockey atome 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11410-972	100 \$	Denis Tassé - des Riverains subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 janvier 2006.

Adoptée

CE-2006-93

SUBVENTION DE 300 \$ - CLUB DE QUILLES LES JOYEUX COMPAGNONS - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre du Club de quilles Les Joyeux Compagnons à l'attention de madame Gisèle Tremblay, 284, chemin du Fer-à-Cheval, Gatineau, Québec, J8M 1L9, à titre de subvention pour leurs activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11416-972	300 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 janvier 2006.

Adoptée

CE-2006-94

SUBVENTION DE 600 \$ - CLUB DIAMANT SACRÉ-COEUR - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 600 \$ à l'ordre du Club Diamant Sacré-Coeur à l'attention de madame Simone Beauchemin, présidente, 20, rue Mance, app. 804, Gatineau, Québec, J8X 4B8, à titre de subvention pour les activités de loisirs du club.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11408-972	600 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 janvier 2006.

Adoptée

CE-2006-95

SUBVENTION DE 225 \$ - LA SOCIÉTÉ LES SAMEDIS LITTÉRAIRES - « MOIS DE L'HISTOIRE DES NOIRS » - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 225 \$ à l'ordre de la Société les samedis littéraires à l'attention de monsieur Fernand-Bienvenue Ackey, 10, Place Radisson, app. 115, Gatineau, Québec, J8Z 1T9, à titre de subvention pour le mois de l'histoire des noirs qui aura lieu au mois de février.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11409-972	25 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11407-972	50 \$	Pierre Phillion - de St-Raymond-Vanier subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 janvier 2006.

Adoptée

CE-2006-96

SUBVENTION DE 100 \$ - MAISON ALONZO-WRIGHT - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de la Maison Alonzo-Wright à l'attention de monsieur André Boyer, président du conseil d'administration, 2425-A, rue Saint-Louis, Gatineau, Québec, J8V 1E7, à titre de subvention pour sa campagne de levée de fonds.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11409-972	100 \$	Simon Racine - de Limbour subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 janvier 2006.

Adoptée

CE-2006-97

SUBVENTION DE 300 \$ - ASSOCIATION COMMUNAUTAIRE DE L'OISEAU BLEU - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de l'Association communautaire de l'Oiseau Bleu à l'attention de monsieur Mario Hébert, 6, rue Louis-Hémon, Gatineau, Québec, J8T 7E9, à titre de subvention pour l'entretien de la patinoire du parc l'Oiseau Bleu.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11412-972	300 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 janvier 2006.

Adoptée

CE-2006-98

SUBVENTION DE 100 \$ - CENTRE ACTU-ELLE - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Centre Actu-Elle à l'attention de madame Debbie Biehler, 487, rue des Pins, Gatineau, Québec, J8L 2L2, à titre de subvention pour l'organisation d'une soirée afin de souligner la Journée internationale de la femme le 8 mars 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	100 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 janvier 2006.

Adoptée

CE-2006-99

PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE FORMATION OFFERTE PAR L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - 15 FÉVRIER 2006 - GATINEAU - 2 000 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise madame la conseillère Louise Poirier et messieurs les conseillers Patrice Martin, Simon Racine, Luc Angers, Joseph De Sylva et Aurèle Desjardins à participer à un cours de formation intitulé « Loi sur les compétences municipales » qui aura lieu à Gatineau le 15 février 2006 pour une dépense maximale de 2 000 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 1 728,82 \$ à l'ordre de l'Union des municipalités du Québec, 680, rue Sherbrooke Ouest, bureau 680, Montréal, Québec, H3A 2M7, concernant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-435-30023	333,33 \$	Conseil municipal formation
11100-435-30021	333,33 \$	Conseil municipal formation
11100-435-31086	333,33 \$	Conseil municipal formation
11100-435-30018	333,33 \$	Conseil municipal formation
11100-435-30015	333,34 \$	Conseil municipal formation
11100-435-31084	333,34 \$	Conseil municipal formation

Un certificat du trésorier a été émis le 20 janvier 2006.

Adoptée

CE-2006-100

SUBVENTION DE 300 \$ - LORD AYLMEER SCHOOL - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - FRANK THÉRIEN**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de Lord Aylmer School à l'attention de madame Sue Alkenbrack, 130, rue Frank-Robinson, Gatineau, Québec, J9H 4A6, à titre de subvention pour les activités des étudiants.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11401-972	300 \$	Frank Thérien - d'Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 janvier 2006.

Adoptée

CE-2006-101

SOUSSION 2005 SI 273 - IMPRIMERIE GAUVIN LTÉE - IMPRESSION DU LIVRE « GATINEAU, UN ESPACE OÙ S'ÉTALENT TOUS LES POSSIBLES » - 26 122,18 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Imprimerie Gauvin ltée, 8, rue Leduc, Gatineau, Québec, J8X 3A1, pour l'impression de 1 000 copies du livre « Gatineau, un espace où s'étaient tous les possibles », au montant total de 26 122,18 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée en date du 15 décembre 2005 et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
59100-344	24 532,48 \$	Ville en santé impression/diffusion
04-13493	1 589,70 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 24 janvier 2006.

Adoptée

CE-2006-102

PROGRAMME INFRASTRUCTURES-QUÉBEC, VOLET 2 - PRÉSENTATION D'UN PROJET DE REMPLACEMENT ET RÉFECTION DE CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SUR LA RUE DU PATRIMOINE - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - FRANK THÉRIEN

CONSIDÉRANT QU'Infrastructures-Québec a invité la Ville de Gatineau à soumettre une demande d'aide financière pour un projet répondant à ses critères d'admissibilité dans le cadre du volet 2 de son programme de subvention pour lequel une enveloppe résiduelle de l'ordre de 9 M\$ est présentement disponible :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- demande à Infrastructures-Québec d'accorder à la Ville une aide financière de 700 000 \$ pour la réalisation du projet de remplacement et de réfection des conduites d'aqueduc et d'égout sur la rue du Patrimoine;
- signifie à Infrastructures-Québec l'intention de la Ville d'assumer sa partie des coûts admissibles de réalisation de ce projet de même que tous les coûts d'exploitation subséquents;
- autorise le directeur du Service d'ingénierie à transmettre à Infrastructures-Québec les formulaires et l'information nécessaire pour l'obtention de l'aide financière demandée;
- indique à Infrastructures-Québec que la Ville :

- reconnaît spécifiquement que l'analyse et l'étude de la présente demande de subvention de même que les vérifications de la conformité de celle-ci par rapport aux critères d'admissibilité énoncés à la brochure de programme dont elle reconnaît avoir pris connaissance et la décision de refuser d'accorder ladite subvention ou encore d'y donner suite en partie ou en totalité, sont de l'entière discrétion d'Infrastructures-Québec ou de ses administrateurs dirigeants ou employés;
- renonce spécifiquement à intenter quelque recours judiciaire ou administratif que ce soit, tant contre Infrastructures-Québec, contre ses administrateurs dirigeants ou employés et ce, pour quelque cause que ce soit, y compris toute réclamation en dommages et intérêts;
- sans limiter la généralité de ce qui précède, reconnaît spécifiquement et accepte que la décision qui fera suite à la présente demande de subvention sera finale et sans appel et en conséquence, elle renonce spécifiquement à contester directement ou indirectement la décision qui sera prise par suite de la réception, de l'analyse et de l'étude de la présente demande de subvention.

Adoptée

CE-2006-103

PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER SIMON RACINE À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE DE GATINEAU - 30 JANVIER 2006 - 32 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Simon Racine à participer à une activité organisée par la Chambre de commerce de Gatineau qui aura lieu le 30 janvier 2006.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 32 \$ à l'ordre de la Chambre de commerce de Gatineau, 45, rue de Villebois, bureau 100, Gatineau, Québec, J8T 8J7, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11409-972	32 \$	Simon Racine - de Limbour subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 24 janvier 2006.

Adoptée

CE-2006-104

PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER PATRICE MARTIN AU FORUM « CRUDE AWAKENING : PREPARING OTTAWA-GATINEAU FOR PEAK OIL » - 28 JANVIER 2006 - OTTAWA - 45 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Patrice Martin à participer au forum « Crude Awakening : Preparing Ottawa-Gatineau for Peak Oil » organisé par la Ville d'Ottawa qui aura lieu le samedi 28 janvier 2006.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 20 \$ à l'ordre de la Ville d'Ottawa, 110, avenue Laurier Ouest, Ottawa, Ontario, K1P 1J1, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-31084	45 \$	Conseil municipal congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 24 janvier 2006.

Adoptée

CE-2006-105

SUBVENTION DE 150 \$ - LES CHEVALIERS DE COLOMB CONSEIL 10114 DE STE-ROSE-DE-LIMA - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb conseil 10114 de Ste-Rose-de-Lima à l'attention de monsieur Donald Parent, 823, boulevard Saint-René Est, Gatineau, Québec, J8P 1T2, à titre de subvention pour l'organisation d'une activité au profit des plus démunis.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11415-972	150 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 24 janvier 2006.

Adoptée

CE-2006-106

PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE D'UN COMMIS SPÉCIALISÉ, SERVICE D'URBANISME, DIVISION PROGRAMMES ET PROJET DE DÉVELOPPEMENT, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire de faire autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense attribuée au salaire de cette employée temporaire a atteint la limite de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la charge de travail, il est nécessaire de prolonger l'engagement temporaire d'un commis spécialisé du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la prolongation de l'engagement temporaire d'un commis spécialisé au Service d'urbanisme, division programmes et projets de développement, Module de l'aménagement et du développement du territoire et ce, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-63970-132 – Programme PRQ – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 janvier 2006.

Adoptée

CE-2006-107

PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE D'UN COMMIS ADMINISTRATIF, SERVICE DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1^{er} septembre 2003, une employée temporaire est affectée à titre de commis administratif au Service des communications;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire de faire autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense attribuée au salaire de cette employée temporaire atteindra la limite de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger l'engagement temporaire d'un commis administratif au Service des communications du 1^{er} janvier 2006 au 19 mai 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19510-112 – Communications – Rémunération régulière – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 janvier 2006.

Adoptée

CE-2006-108

ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE DEUX INFORMATIENS SPÉCIALISÉS / ANALYSE PROGRAMMATION AU SERVICE DES SYSTÈMES D'INFORMATION, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE le Service des systèmes d'information doit migrer le système de taxation et que ce projet nécessite l'engagement de deux ressources temporaires pour une période de 12 mois;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire de faire autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense attribuée aux salaires de ces employés atteindra la limite de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'engagement temporaire des personnes salariées cols blancs pour une période dépassant six mois nécessite une lettre d'entente entre la Ville de Gatineau et le syndicat des employés cols blancs de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'une lettre d'entente a été signée entre la Ville et le syndicat des employés cols blancs de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'engagement temporaire de deux informaticiens spécialisés / analyse programmation au Service des systèmes d'information, Module de l'administration et des finances et ce, pour une période de 12 mois.

La date d'entrée en fonction de ces deux employés sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13470-132 – Harmonisation des technologies de l'information – Rémunération régulière – Temporaires – Cols blancs

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2007 les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 janvier 2006.

Adoptée

CE-2006-109

PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE D'UNE TECHNICIENNE EN DOCUMENTATION, SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES, DIVISION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DES LETTRES, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire de faire autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense attribuée au salaire de cette employée temporaire a atteint la limite de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la charge de travail, il est nécessaire de prolonger l'engagement temporaire d'une technicienne en documentation au Service des arts, de la culture et des lettres, division de la bibliothèque et des lettres, Module de la culture et des loisirs du 1^{er} janvier au 28 avril 2006 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la prolongation de l'engagement temporaire d'une technicienne en documentation au Service des arts, de la culture et des lettres, division de la bibliothèque et des lettres, Module de la culture et des loisirs et ce, du 1^{er} janvier au 28 avril 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
72220-132-50544	12 000 \$	Gestion des collections temp./blancs

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
72011-999	12 000 \$		Politique culturelle // autres
72410-132		12 000 \$	Patrimoine // temp./blancs

Un certificat du trésorier a été émis le 20 janvier 2006.

Adoptée

CE-2006-110

PERMANENCE DE TROIS EMPLOYÉS - DIVERS SERVICES

CONSIDÉRANT QUE les employés mentionnés ci-après ont complété leur période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de ces employés aux postes et aux dates mentionnés ci- après :

NOM DE L'EMPLOYÉ	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION	DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE	RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF	PÉRIODE D'ESSAI
Robert Spencer	6 octobre 2005	5 décembre 2005	CE-2005-1516 5 octobre 2005	30 jours travaillés
Gordon Favereau	1 ^{er} septembre 2005	10 janvier 2006	CE-2005-1340 31 août 2005	12 mois *
Guy Crégheur	2 juin 2005	20 décembre 2005	CE-2005-885 1 ^{er} juin 2005	12 mois **

* M. Favereau occupe les fonctions de contremaître depuis la fusion.

** M. Crégheur occupe les fonctions de responsable depuis quelques mois.

Adoptée

CE-2006-111

PERMANENCE DE DEUX EMPLOYÉES - CENTRE D'APPELS NON URGENTS (CANU)

CONSIDÉRANT QUE les employées mentionnées ci-après ont ou auront complété leur période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de ces employées aux postes et aux dates mentionnés ci-après :

NOM DE L'EMPLOYÉ	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION	DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE	RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF	PÉRIODE D'ESSAI
Louise Girard	11 juillet 2005	11 janvier 2006	CE-2005-1129 6 juillet 2005	6 mois
Claire Beaulne	8 août 2005	8 février 2006	CE-2005-1134 6 juillet 2005	6 mois

Adoptée

CE-2006-112*

RÈGLEMENT HORS COUR - MATÉRIAUX BONHOMME INC. c. VILLE DE HULL - INFILTRATION D'EAU SURVENUE AU 921, BOULEVARD SAINT-JOSEPH - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - LOUISE POIRIER

CONSIDÉRANT QU'en date du 13 décembre 2000, Matériaux Bonhomme inc. intentait une poursuite contre la Ville de Hull pour des dommages subis à sa propriété suite à une infiltration d'eau lors des pluies du 25 juin 2000;

CONSIDÉRANT QUE cette poursuite s'élevait à 22 842,60 \$;

CONSIDÉRANT QUE la partie demanderesse accepterait le règlement pour la somme de 8 000 \$ en capital, intérêts et frais;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit déboursier une franchise de 5 000 \$ tel que stipulé dans la police d'assurance de l'ex-Ville de Hull;

CONSIDÉRANT QUE la Compagnie d'assurance Lloyd's of London accepte de payer la somme de 3 000 \$ à titre d'assureur de l'ex-Ville de Hull;

CONSIDÉRANT QUE le règlement est fait sans aucune admission de responsabilité et dans l'unique but d'acheter la paix et d'éviter le coût éventuel d'un procès, le tout sans préjudice à tout moyen de contestation pour tout autre recours ou demande pouvant être reliée directement ou indirectement aux événements du 25 juin 2000;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville d'accepter le présent règlement hors Cour :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter le règlement du présent litige pour une somme de 8 000 \$ en capital, intérêts et frais.

Le Service des affaires juridiques ou son mandataire est autorisé à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le présent règlement hors Cour.

Le trésorier est autorisé à payer la somme de 5 000 \$ représentant le paiement de la franchise et à puiser à même le fonds d'auto-assurance de l'ex-Ville de Hull la somme requise pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
19112-991	5 000 \$	Auto-assurance ex-Ville de Hull dommages-intérêts

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
03-13330	5 000 \$		Affectation fonds d'auto-assurance // dommages-intérêts
19112-991		5 000 \$	Auto-assurance ex-Ville de Hull // dommages-intérêts

Un certificat du trésorier a été émis le 20 janvier 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-113*

**RÈGLEMENT HORS COUR - VILLE DE HULL c. LOUISBOURG
CONSTRUCTION LTÉE - BRIS D'AQUEDUC SUR LA RUE WRIGHT - DISTRICT
ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE**

CONSIDÉRANT QU'en date du 25 septembre 2001 la Ville de Hull, par ses procureurs, intentait une poursuite contre Louisbourg Construction ltée, soit la compagnie qui a fabriqué et installé le tuyau sur la rue Wright, suite au bris d'aqueduc dudit tuyau survenu le 27 janvier 1999;

CONSIDÉRANT QUE la poursuite de l'ex-Ville de Hull s'élevait à 112 917,63 \$;

CONSIDÉRANT QUE la partie défenderesse accepterait le règlement pour une somme de 53 907,97 \$ en capital, intérêts et indemnité additionnelle et 2 635 \$ de frais;

CONSIDÉRANT QUE l'ex-Ville de Hull avait appelé en garantie Louisbourg Construction ltée qui a assumé la moitié du règlement pour les dommages aux tiers;

CONSIDÉRANT QUE le règlement est fait sans aucune admission de responsabilité;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Gatineau d'accepter le présent règlement hors Cour :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter le règlement du présent litige pour une somme de 53 907,97 \$ en capital, intérêts et indemnité additionnelle et 2 635 \$ de frais.

La somme de 56 542,97 \$ découlant de cette entente hors Cour sera comptabilisée au surplus non affecté de l'ex-Ville de Hull au poste budgétaire 05-99120.

Le Service des affaires juridiques ou son mandataire est autorisé à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le présent règlement hors Cour.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif